



(11) **EP 1 272 287 B2**

(12) **NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**
Après la procédure d'opposition

- (45) Date de publication et mention de la décision concernant l'opposition:
14.07.2010 Bulletin 2010/28
- (45) Mention de la délivrance du brevet:
27.12.2006 Bulletin 2006/52
- (21) Numéro de dépôt: **01919607.0**
- (22) Date de dépôt: **02.04.2001**
- (51) Int Cl.:
B07C 3/00 (2006.01) G07B 17/00 (2006.01)
- (86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2001/000972
- (87) Numéro de publication internationale:
WO 2001/074502 (11.10.2001 Gazette 2001/41)

(54) **SUPPRESSION D'ERREURS D'ADRESSAGE DE COURRIER A L'AIDE DE CODES CLIENT ETENDUS**

UNTERDRÜCKUNG VON FEHLERN BEI DER POSTADRESSIERUNG MITTELS ERWEITERTEN KUNDENKODES

SUPPRESSION OF MAIL ADDRESSING ERRORS USING EXTENDED CLIENT CODES

- | | |
|---|---|
| <p>(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR</p> <p>(30) Priorité: 05.04.2000 FR 0004338
23.11.2000 FR 0015112</p> <p>(43) Date de publication de la demande:
08.01.2003 Bulletin 2003/02</p> <p>(73) Titulaire: Solystic
94257 Gentilly Cedex (FR)</p> <p>(72) Inventeurs:<ul style="list-style-type: none">• FORELLA, Guy
F-07130 Saint Peray (FR)• GILLET, François
F-69005 Lyon (FR)• MIETTE, Emmanuel
F-95210 Saint Gratien (FR)</p> | <p>(74) Mandataire: Prugneau, Philippe et al
Cabinet Prugneau-Schaub
3 avenue Doyen Louis Weil
Le Grenat - EUROPOLE
38000 Grenoble (FR)</p> <p>(56) Documents cités:
EP-A- 0 424 728 EP-A- 0 613 731
EP-A- 0 741 374 EP-A- 0 741 375
CH-A- 676 759 DE-A- 19 644 163
DE-A- 19 748 954 FR-A- 2 646 364
GB-A- 2 226 525 US-A- 4 831 555
US-A- 4 992 649 US-A- 5 031 223
US-A- 5 072 401 US-A- 5 153 842
US-A- 5 292 004 US-A- 5 387 783
US-A- 5 420 403 US-A- 5 703 783
US-A- 5 712 787 US-A- 5 781 634
US-A- 5 781 634 US-A- 5 925 864
US-A- 5 936 685</p> |
|---|---|

EP 1 272 287 B2

Description

[0001] L'invention concerne le tri acheminement et distribution d'articles de courrier dans un ou des centres de tri d'un opérateur postal. Dans certains pays, les centres de tri postaux autorisent les expéditeurs d'articles de courrier en nombre, clients de l'opérateur postal, à apposer sur chaque article de courrier un code à barres représentatif d'un code d'adresse de distribution obtenu à partir d'un codage de l'adresse postale de l'article de courrier, ce code d'adresse étant indicatif d'un point de distribution postale de l'article de courrier et connu sous le nom de code client. Dans un centre de tri postal, lors du processus de tri acheminement et distribution d'un lot important de tels articles de courrier marqués, chaque article de courrier peut être traité à partir d'une lecture par machine du code à barres sur l'article de courrier. Il en résulte pour le centre de tri postal un gain de temps important et pour l'expéditeur client de l'opérateur postal, une possibilité de bénéficier de tarifs d'acheminement préférentiels.

[0002] Le code d'adresse ou code client pour un article de courrier est généré classiquement par l'expéditeur à partir d'une saisie par machine de l'image de l'adresse postale de l'article, suivie d'une reconnaissance optique de caractères sur l'image saisie pour extraire l'information relative à l'adresse postale de l'article de courrier et d'un traitement automatique de l'information d'adresse pour générer le code d'adresse. Ce traitement exploite typiquement un fichier dans lequel des informations d'adresse de référence sont mis en correspondance avec des codes d'adresse de référence fournis par l'opérateur postal. On s'est aperçu que les expéditeurs d'articles de courrier en nombre ne possédaient pas toujours des fichiers à jour des informations d'adresse de référence en correspondance avec les codes d'adresse de référence respectifs. Il en résulte donc pour le centre de tri postal des erreurs d'adressage des articles de courrier. Cette situation est particulièrement coûteuse pour un opérateur postal puisque l'erreur d'adressage conduit le centre de tri postal à récupérer l'article de courrier mal adressé seulement après le processus de tri acheminement et distribution et à le renvoyer à l'expéditeur où à défaut à le traiter manuellement en faisant abstraction du code d'adresse généré par l'expéditeur. Ce type d'erreur peut affecter une partie non négligeable (pouvant atteindre jusqu'à 6 à 10%) d'un lot d'articles de courrier remis par un expéditeur à un centre de tri postal.

[0003] Le document de brevet US-4992649 divulgue un procédé de traitement d'articles de courrier selon lequel l'opérateur postal génère un numéro d'identification d'article de courrier pour chaque article de courrier à traiter. Ces numéros d'identification sont apposés sur les articles de courrier correspondants chacun sous la forme d'un marquage lisible par machine et sont enregistrés dans un fichier électronique en correspondance avec des données indicatives des adresses postales des articles de courrier, ces données pouvant être une image numé-

rique de l'adresse postale de chaque article de courrier. Ce marquage des articles de courrier avec des numéros d'identification d'article de courrier permet d'éliminer l'utilisation de boucles à retard dans lesquelles transite le courrier en attente de traitement dans des installations de vidéo-codage des articles de courrier.

[0004] Le document de brevet EP-424728 divulgue encore un procédé de traitement d'articles de courrier dans lequel des numéros d'identification d'articles de courrier sont générés par un opérateur postal et apposés sur les articles de courrier correspondants et sont enregistrés dans un fichier électronique en correspondance avec l'image de l'adresse postale des articles de courrier. Sur la base de ce fichier qui peut être transmis par réseau d'un centre de tri acheminement vers un centre de tri distribution de l'opérateur postal, il est possible pour le centre postal de tri acheminement de calculer d'abord des codes de tri acheminement correspondant aux articles de courrier référencés dans le fichier. Sur la base de ce fichier, un centre postal de tri distribution calcule les codes de tri distribution ou codes d'adresse.

[0005] Le document de brevet FR-2646364 divulgue encore un procédé de traitement d'articles de courrier dans lequel des numéros d'identification d'articles de courrier sont générés par un opérateur postal et dans lequel un fichier électronique contenant ces numéros d'identification en correspondance avec des données indicatives de l'adresse postale des articles de courrier est transmis par réseau d'un centre postal de tri acheminement vers des centres postaux de tri distribution.

La génération de numéros d'identification d'articles de courrier par l'opérateur postal simplifie les opérations de vidéo-codage qu'il doit effectuer pour récupérer des erreurs de codage des adresses postales sur certains articles de courrier. Toutefois, elle ne permet pas d'éliminer un adressage erroné d'articles de courrier du fait que l'expéditeur ne dispose pas toujours d'une base d'adresses postales à jour.

[0006] Le but de l'invention est de remédier à cet inconvénient.

[0007] A cet effet, l'invention a pour objet un procédé pour supprimer des erreurs d'adressage d'articles de courrier tel que défini par la revendication 1.

[0008] De la sorte, il est facile pour l'opérateur postal de détecter les anomalies sur les adresses postales générées par l'expéditeur d'articles de courrier et de restituer à cet expéditeur un fichier contenant des adresses postales corrigées en correspondance le cas échéant avec des numéros d'identification d'articles de courrier aux fins d'une mise à jour de la base d'adresses postales de l'expéditeur.

[0009] Selon l'invention, chaque numéro d'identification d'un article de courrier généré par l'expéditeur, ou code client dit étendu, comporte au moins un code identifiant l'expéditeur et un code identifiant l'opérateur postal ce qui permet d'assurer une traçabilité de chaque article de courrier marqué depuis sa confection par l'expéditeur jusqu'à sa distribution par l'opérateur postal.

[0010] Selon un mode particulier de mise en oeuvre du procédé selon l'invention, chaque numéro d'identification d'un article de courrier est apposé sur l'article de courrier sous la forme d'un code alphanumérique, à deux dimensions, ou encore de préférence à barres. Ce code à barres par exemple peut être divisé en deux parties, l'une pour l'identification de l'expéditeur et de l'opérateur postal, l'autre pour l'identification de l'article de courrier lui-même, ces deux parties correspondant à un numéro d'identification unique pour chaque article. Dans la partie du code identifiant l'opérateur postal et l'expéditeur, un champ d'information supplémentaire peut être réservé pour encoder des données commerciales ou marketing qui sont propres à l'expéditeur (par exemple l'identification d'une campagne publicitaire).

[0011] Selon l'invention, les données indicatives d'une adresse postale dans le fichier sont constituées par les attributs alphanumériques formatés en code texte de l'adresse postale. Ces données indicatives d'une adresse postale peuvent encore être constituées par les images numériques respectivement des lignes constituant l'adresse postale, ou encore par exemple par un fichier informatique dans lequel est enregistré en mode ASCII ou autre le contenu de chaque ligne de l'adresse postale. Ces attributs alphanumériques de l'adresse postale peuvent être obtenus, comme cela est bien connu, par reconnaissance optique à partir de l'image numérique de l'adresse postale saisie par caméra. Mais de préférence, ils pourront être chargés en fichier lors de la confection de l'article de courrier à l'aide d'un outil logiciel intégré dans le programme de traitement texte servant à la confection de l'article de courrier. Cet outil logiciel peut être classiquement un logiciel de gestion de carnet d'adresses postales déjà présent dans la plupart des programmes de traitement de texte fonctionnant sur ordinateur personnel. Le fichier contenant les données indicatives de l'adresse postale des articles de courrier pourra avantageusement être organisé sous la forme d'une base de données avec des enregistrements contenant des champs d'enregistrement prédéfinis renseignés avec les attributs d'adresse postale correspondants. Cet outil logiciel intégré au programme de traitement de texte servant à la confection d'articles de courrier pourra avantageusement être adapté pour générer automatiquement les numéros d'identification, par exemple en incluant un compteur incrémenté pour chaque nouvel article de courrier confectionné par l'expéditeur. Bien entendu, les numéros d'identification pourraient être générés après la confection des articles de courrier et leur mise sous pli sans sortir du cadre de l'invention.

[0012] Un exemple de mise en oeuvre du procédé selon l'invention est décrit ci-après et illustré très schématiquement sur les figures.

La figure 1 représente de façon très schématique le processus de génération des numéros d'identification d'article de courrier et du fichier contenant ces numéros en correspondance avec des données

d'adresse postales.

La figure 2 montre un exemple d'article de courrier sur lequel est apposé un code à barres correspondant à un numéro d'identification d'article de courrier.

[0013] Sur la partie gauche de la figure 1, on a représenté le processus de constitution d'un lot d'articles de courrier du côté d'un expéditeur d'articles de courrier en nombre client d'un opérateur postal. Cet expéditeur détient un fichier d'adresses postales 1 qui est fusionné avec une lettre type 2 par exemple à l'aide d'un programme de traitement de texte fonctionnant sur un ordinateur personnel, pour constituer un lot d'articles de courrier 3 à faire distribuer par un centre de tri de l'opérateur postal.

[0014] Le lot d'articles de courrier 3 est chargé chez l'expéditeur dans une machine 4, qui réalise une saisie automatique numérique de l'image de l'adresse postale de chaque article de courrier et qui imprime sur chaque article de courrier, comme code client, un marquage individuel 5, par exemple sous la forme d'un code à barres, représentatif d'un identifiant unique affecté à l'article de courrier par l'expéditeur. Cet identifiant ou code client étendu peut être entièrement numérique ou alphanumérique.

[0015] L'image numérique de l'adresse postale de chaque article de courrier est indiquée par la lettre A sur la figure 1 et l'identifiant unique de chaque article de courrier est indiquée par la lettre I sur la figure 1. Au fur et à mesure du passage des articles de courrier dans la machine 4, la machine 4 fournit dans un fichier électronique F pour chaque article de courrier, l'image numérique A de son adresse postale qui est enregistré en correspondance avec l'identifiant unique I de l'article de courrier comme illustré par le symbole F(A,I) sur la figure 1. A la fin du traitement dans la machine 4, l'expéditeur récupère donc un lot d'articles de courrier marqués 3' et le fichier électronique F(A,I) correspondant. Comme indiqué plus haut, les identifiants I peuvent en variante être générés automatiquement par un outil logiciel intégré dans le programme de traitement de texte.

[0016] L'expéditeur transmet au centre de tri de l'opérateur postal le fichier électronique F(A,I) par exemple à travers un réseau de télécommunication, qui peut être le réseau Internet, ou tout autre moyen équivalent et fait acheminer le lot d'articles de courrier marqués 3' en parallèle vers ce centre de tri postal. Il est entendu que les images A et les identifiants I peuvent être enregistrés dans un ou plusieurs fichiers électroniques ou dans un autre support de données exploitable par un ordinateur ou analogue.

[0017] Sur la partie droite de la figure 1, on a représenté le processus de tri, acheminement et distribution réalisé dans le centre de tri postal. Le centre de tri postal reçoit normalement de l'expéditeur le fichier électronique F(A,I) avant de recevoir le lot d'articles de courrier 3'.

[0018] Dès réception du fichier électronique F(A,I), le centre de tri postal réalise en 6 sur chaque image numérique A enregistrée dans le fichier F(A,I) une reconnais-

sance optique de caractères pour extraire des informations d'adresse postale et générer sur la base d'informations d'adresse postale de référence 7 à jour détenues par l'opérateur postal, un code d'adresse (indiqué par C sur la figure 1) en correspondance avec l'identifiant I de l'article de courrier. Le code d'adresse C généré par le centre de tri postal correspond dans ce cas à un point de distribution effectif pour le centre de tri postal. Cette opération de reconnaissance optique de caractères devient inutile si les données A dans le fichier F sont déjà enregistrées en mode texte.

[0019] Sur la figure 1, on a représenté les codes d'adresse C générés par le centre de tri postal et enregistrés en correspondance avec les identifiants I des articles de courrier dans un fichier électronique F'(I,C). C'est sur la base du fichier F'(I,C) qu'est réalisé le processus 10 de tri, acheminement et distribution du lot d'articles de courrier 3' dès que ce dernier est reçu par le centre de tri postal. Avant de réaliser le processus de tri, acheminement et distribution, chaque article de courrier est identifié et localisé par une lecture par machine 8 de son marquage individuel 5 pour obtenir son identifiant I et est trié, acheminé et distribué en 10 sur la base de la correspondance entre son identifiant I et son code d'adresse C qui est fournie par le fichier F'(I,C). Il est possible d'apposer sur chaque article de courrier un autre marquage représentatif de son code d'adresse C, par exemple un code à barres, pour réaliser le processus de tri, acheminement et distribution.

[0020] Un point de distribution correspondant à un code d'adresse généré en 6 peut faire l'objet d'une demande de ré-adressage dans le centre de tri postal (comme c'est le cas lorsque qu'un destinataire de courrier change d'adresse et notifie sa nouvelle adresse à l'opérateur postal). Si un code d'adresse C généré dans le traitement 6 est identifié comme correspondant à un code d'adresse d'un article de courrier à ré-adresser, lors de la lecture par machine en 8 du marquage individuel 5 des articles de courrier, un article de courrier à ré-adresser sera identifié et localisé sur la base de la correspondance entre son identifiant I et son code d'adresse C fournie par le fichier F'(I,C) et sera séparé en 9 du lot d'articles de courrier. Un vidéo-codage pourra ensuite être réalisé sur cet article de courrier à ré-adresser pour valider l'identité et l'adresse exacte du destinataire.

[0021] De la même façon, dans le traitement 6, si la reconnaissance optique de caractères sur une image numérique d'adresse postale d'un article de courrier ne peut pas être réalisée correctement, cet article de courrier sera identifié en 8 comme indiqué ci-dessus et séparé du lot d'articles de courrier pour réaliser sur celui-ci un vidéo-codage.

[0022] Les anomalies d'adresses postales, notamment celles découlant d'un ré-adressage, détectées par le centre tri postal peuvent le cas échéant être communiquées à l'expéditeur de courriers en nombre, comme illustré par la flèche F" sur la figure 1, pour qu'il mette à jour son propre fichier d'adresses postales.

[0023] En variante, la machine 4 chez le client du centre postal, traite l'image numérique A pour extraire par reconnaissance optique de caractères des attributs de l'adresse postale imprimée sur l'article de courrier et contenus dans l'image A : code postal, ville, nom de la rue, numéro dans la rue et charge ces données indicatives de l'adresse postale dans le fichier F à la place de l'image A. Cette étape d'extraction des attributs de l'adresse postale dans l'image A qui est fait chez le client du centre postal contribue à réduire les coûts de traitement du courrier dans le centre postal pour générer le code d'adresse C. En variante le fichier F est chargé avec les attributs d'adresse postale en les prélevant directement du fichier 1 lors du processus de fusion avec la lettre type 2 ce qui élimine l'opération de reconnaissance optique de caractères. Le prélèvement direct des attributs d'adresse postale pourrait être avantageusement réalisé, lors de la fusion, par l'outil logiciel intégré dans le programme de traitement de texte qui génère automatiquement les identifiants d'articles de courrier.

[0024] La figure 2 montre un article de courrier 3' avec un exemple de code à barres 5 représentatif d'un identifiant I d'article de courrier généré par l'expéditeur de l'article de courrier. Pour permettre une traçabilité des articles de courrier, l'identifiant I généré pour chaque article de courrier par l'expéditeur comporte un code identifiant l'expéditeur et l'opérateur postal chargé du tri acheminement et distribution de l'article de courrier. Sur la figure 2, le code à barres 5 se décompose ici en deux parties 5A et 5B, la partie 5A correspondant à l'identification de l'expéditeur et de l'opérateur postal et la partie 5B correspondant à l'identification propre à l'article de courrier.

[0025] Le procédé selon l'invention contribue ainsi à supprimer de façon simple des erreurs d'adressage de certains articles de courrier dans un lot d'articles de courrier transmis par un expéditeur d'articles de courrier en nombre à un centre de tri postal.

Revendications

1. Un procédé pour supprimer des erreurs d'adressage d'articles de courrier dans un processus de tri, acheminement et distribution (8,10) effectué par un opérateur postal sur un lot d'articles de courrier (3') qui lui sont remis par un expéditeur d'articles de courrier client de l'opérateur postal, dans lequel des numéros d'identification uniques (I) pour chaque article de courrier sont générés respectivement pour les articles de courrier à traiter dans le processus de tri, acheminement et distribution, ces numéros d'identification étant apposés respectivement sur les articles de courrier sous une forme (5) lisible par machine et enregistrés en correspondance avec des données (A) indicatives des adresses postales des articles de courrier dans un fichier électronique (F), et dans lequel l'opérateur postal contrôle les adres-

ses postales des articles de courrier par rapport à des adresses enregistrées dans une base postale de référence (7) avant d'entreprendre le processus de tri, acheminement et distribution desdits articles de courrier, **caractérisé en ce qu'il** comprend les étapes consistant, du côté de l'expéditeur,

- a) à fusionner à l'aide d'un programme de traitement de texte un fichier d'adresses postales (1) avec une lettre type (2) pour confectionner lesdits articles de courrier
- b) et pendant la conception de chaque article de courrier par le programme de traitement de texte :

- à générer le numéro d'identification unique (5) pour l'article de courrier comprenant une première partie (5A) avec un premier code identifiant l'opérateur postal et un second code identifiant l'opérateur postal et une seconde partie (5B) avec une valeur de compteur, les numéros d'identification (I) d'articles de courrier étant apposés sur les articles de courrier par l'expéditeur avant d'être remis à l'opérateur postal et
- à enregistrer dans ledit fichier électronique F(A,I) l'adresse postale de l'article de courrier, extraite dudit fichier d'adresses postales (1) sous forme d'attributs alphanumériques formatés en code texte, en correspondance avec le numéro d'identification unique (I) de l'article de courrier, ledit fichier électronique F(A,I) constitué par l'expéditeur étant transmis par celui-ci à l'opérateur postal.

2. Le procédé selon la revendication 1, dans lequel si l'opérateur postal détecte des anomalies sur les adresses postales générées par l'expéditeur, l'opérateur postal restitue à l'expéditeur un fichier contenant des adresses postales corrigées pour une mise à jour de la base d'adresses postales de l'expéditeur.
3. Le procédé selon l'une des revendications 1 à 2, dans lequel chaque numéro d'identification d'un article de courrier est apposé sur l'article de courrier sous la forme d'un code à barres (5) ou à deux dimensions.

Claims

1. A method of eliminating addressing errors on mail articles in a process (8,10) of sorting, routing and delivery performed by a postal operator on a batch of mail articles (3') hander over to the operator by a sender of mail articles constituting a client of the postal operator, in which mail article single identity num-

bers (I) are generated for respective mail articles to be processed in the sorting, routing and delivery process, said identity numbers (I) being applied to the respective mail articles in a machine readable form (5) and being recorded in an electronic file (F) in association with data (A) representative of the postal addresses of mail articles, **characterized in that** it comprises the steps consisting of, from the sender side,

- a) merging a file of postal addresses (1) with a form letter by using a word processing program to make said postal articles,
- b) and during the preparation of each mail article by said word processing program :

- generating the single identity number (5) for the mail article comprising a first part (5A) with a first code identifying the sender and with a second code identifying the postal operator and a second part (5B) with a meter value, the mail article identity numbers (I) being applied to the mail articles by the sender before being handed to the postal operator and
- recording into the electronic file F(A,I) the postal address of the mail article, extracted from said file of postal addresses (1) in the form of alphanumeric attributes formatted in a text code, in correspondance with the single identity number of the mail article, said electronic file F(A,I) made by the sender being forwarded by him to the postal operator.

2. The method of claim 1, in which if the postal operator detects anomalies in the postal addresses generated by the sender, the postal operator delivers to said sender a file containing corrected postal addresses to enable the sender's addresses to be updated.
3. The method of any one of claims 1 to 2, in which each identity number of a mail article is applied to the mail article in the form of a bar code (5) or in the form of a two-dimensional code.

Patentansprüche

1. Verfahren zur Unterdrückung von Adressierfehlern von Sendungsgütern in einem von einem Postbetreiber ausgeführten Verfahren zum Sortieren, Befördern und Verteilen (8, 10) eines Satzes von Sendungsgütern (3'), die diesem von einem Absender der Sendungsgüter, der Kunde des Postbetreibers ist, übergeben werden, in dem Identifikationsnummern (I) für jedes der Sendungsgüter jeweils für die

in dem Verfahren zum Sortieren, Befördern und Verteilen zu behandelnden Sendungsgüter generiert werden, wobei diese Identifikationsnummern (I) jeweils auf den Sendungsgütern in einer maschinenlesbaren Form (5) aufgebracht und in einer elektronischen Datei (F) korrespondierend mit Daten (A), die die Postadressen der Sendungsgüter wiedergeben, gespeichert werden, und in dem der Postbetreiber die Postadressen der Sendungsgüter in Bezug auf in einer Referenzpostdatenbank (7) gespeicherte Daten überprüft, bevor er das Verfahren zum Sortieren, Befördern und Verteilen vornimmt, **dadurch gekennzeichnet, dass** es die Schritte umfasst, mit seitens des Absenders

a) Verbinden mittels eines Textverarbeitungsprogramms einer Postadressendatei (1) mit einem Formbrief (2) zum Zusammensetzen der Sendungsgüter

b) und während der Erzeugung jedes Sendungsgutes durch das Textverarbeitungsprogramm:

- Generieren einer eindeutigen Identifikationsnummern (5) für das Sendungsgut, umfassend einen ersten Teil (5A) mit einem ersten den Absender indentifizierenden Code und einen zweiten Teil (5B) mit einem Zählwert, wobei die Identifikationsnummern (I) der Sendungsgüter von dem Absender auf die Sendungsgüter vor Übergabe an den Postbetreiber aufgebracht werden, und

- Speichern in der elektronischen Datei F(A, I) der Postadresse des Sendungsgutes, die aus der Postadressendatei (1) in Form als Textcode formatierter alphanumerischer Attribute extrahiert wurde, korrespondierend mit der eindeutigen Identifikationsnummern (I) des Sendungsgutes, wobei die von dem Absender erstellte Datei F(A, I) von diesem an den Postbetreiber übermittelt wird.

2. Verfahren nach Anspruch 1, in dem, wenn der Postbetreiber Anomalien bei den von dem Absender generierten Postadressen erfasst, der Postbetreiber dem Absender eine Datei mit korrigierten Postadressen für eine Aktualisierung der Postadressenbasis des Absenders überlässt.

3. Verfahren nach einem der Ansprüche 1 bis 2, in dem jede Identifikationsnummer eines Sendungsguts auf dem Sendungsgut aufgebracht wird in Gestalt eines Balkencodes (5) oder eines zweidimensionalen Codes.

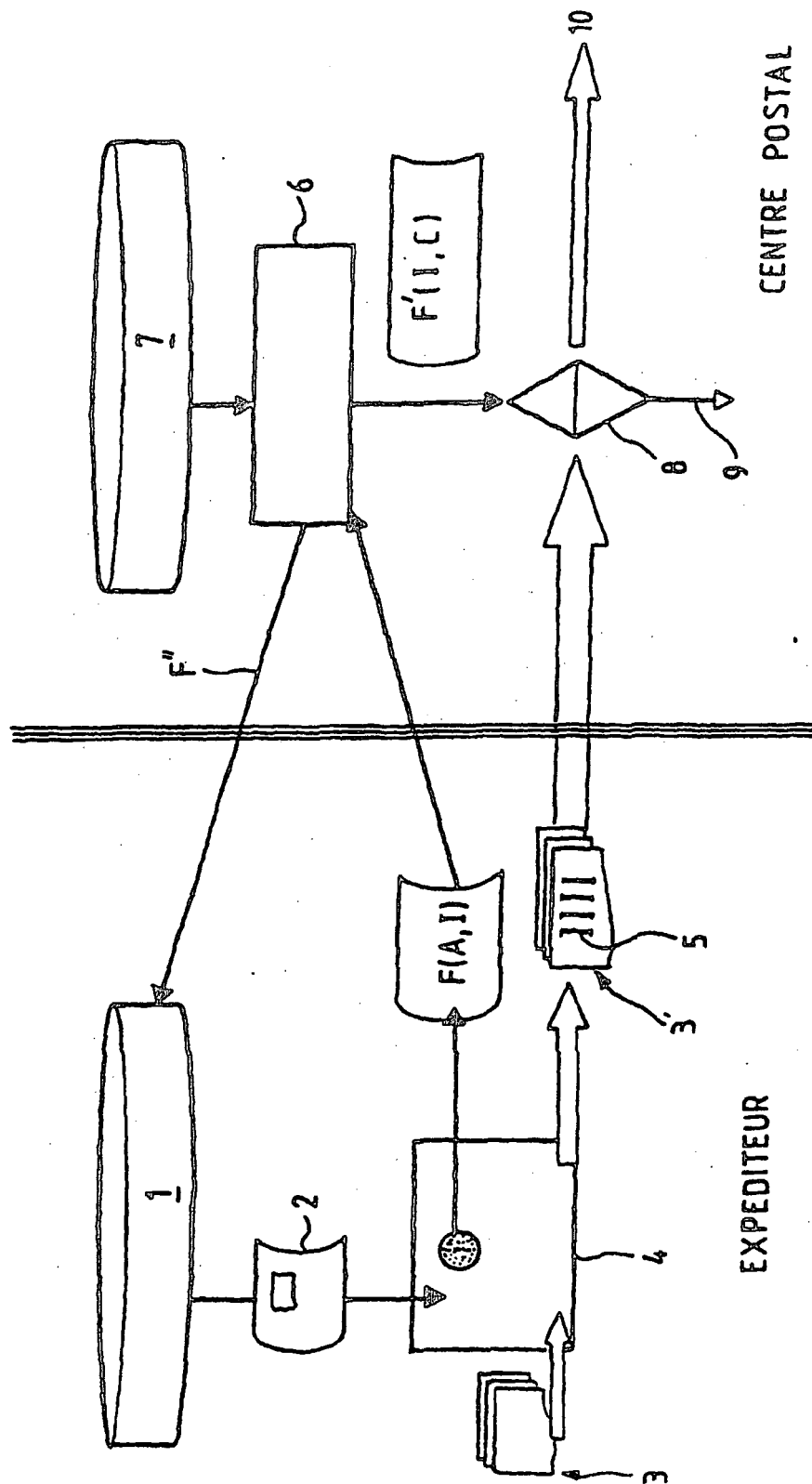


FIG. 1

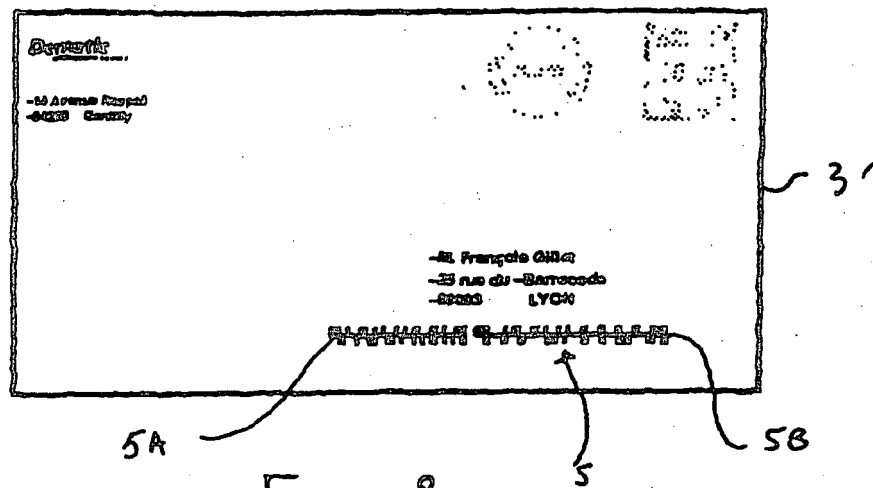


FIG. 2

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4992649 A [0003]
- EP 424728 A [0004]
- FR 2646364 [0005]